YERRES

Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTE N° 98/155
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE DES DAMES

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 mars 1968 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT la vitesse importante des véhicules circulant rue des Dames et la proximité d'un Centre de loisirs

IL CONVIENT d'assurer la sécurité des enfants fréquentant ce lieu en réduisant la vitesse des véhicules.

ARRÊTE

Article 1 : Deux passages surélevés seront implantés rue des DAMES, de part et d'autre du chemin d'accès menant au centre aéré.

Article 2 : A l'approche de ces ralentisseurs, la vitesse maximum des véhicules est limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation réglementaire de ces dispositions sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le sous-préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.
Fait à YERRES, le 14 Septembre 1998

REÇU LE
23. SEP. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

188

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE